

Annexe 4 : Calcul des clés de répartition

1. Clés de répartition liées à la répartition géographique des prises

Pour la Phase 1, en étape de calcul 1, les nombres de lignes pris en compte dans le calcul, issus de l'offre finale du candidat retenu, sont les suivants :

Département	Référentiel (nb lignes Axe2)	Nb lignes FTTH	Nb lignes MeD	Nb Prises Wifimax	Somme
Allier	177.080	13.124	4.411	2.582	20.117
Cantal	80.788	10.252	3.623	1.242	15.117
Haute-Loire	115.766	26.918	3.947	2.841	33.706
Puy-de-Dôme	322.250	34.615	9.482	4.487	48.584
Total région	695.884	84.909	21.463	11.152	117.524

En étape 2, les hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

	Estimation du nombre de lignes à construire pour équiper tout le territoire	Hypothèse de nombre de lignes FttH construites par initiative privée en fin de phase 1	Hypothèse de pourcentage de lignes FttH construites par initiative privée en fin de phase 1
Allier	177 080	52 849	29,8 %
Cantal	80 788	20 033	24,8 %
Haute-Loire	115 766	16 765	14,5 %
Puy-de-Dôme	322 250	116 906	36,3 %
Total Région	695 884	206 553	29,7 %

Si l'on aligne les pourcentages du Cantal et de la Haute-Loire sur celui de l'Allier, il résulte de ces calculs que 4 078 lignes du Cantal et 17 785 lignes de la Haute-Loire (valeurs de LRDx) sont des lignes de « rattrapage » et bénéficieront à ce titre d'un complément de financement régional.

Le taux T de financement complémentaire est fixé à 81,85%. La Région prend donc en charge 81,85% de ces prises de rattrapages, soit 17 895 prises : 3 338 prises sur le Cantal et 14 557 prises sur la Haute-Loire.

Il en résulte la clé de répartition suivante :

	Nombre de prises financées	Clé Phase 1
Allier	10 059 = 20 117 / 2	8,56%
Cantal	5 890 = (15 117 – 3 338) / 2	5,01%
Haute-Loire	9 574 = (33 706 – 14 557) / 2	8,15%
Puy-de-Dôme	24 292 = 48 584 / 2	20,67%

	Nombre de prises financées	Clé Phase 1
Région	$67\,709 = 17\,895 + (117\,524 - 17\,895)/2$	57,61%

Pour les Phases 2 et 3, les nombres de lignes pris en compte sont les suivants (valeurs de LDX pour les Départements et LTR pour la Région) :

	Nombre de lignes (FTTH) en Phase 2 (inchangé depuis l'avenant 1)	Nombre de lignes (FTTH) en Phase 3
Allier	12 970	33 584
Cantal	12 864	19 417
Haute-Loire	18 464	30 871
Puy-de-Dôme	29 503	70 586
Total Auvergne	73 801	154 458

Il en résulte les clés de répartition suivantes :

	Clé Phase 2	Clé Phase 3
Allier	8,79%	10,87%
Cantal	8,72%	6,29%
Haute-Loire	12,51%	9,99%
Puy-de-Dôme	19,99%	22,85%
Région	50,00%	50,00%

Pour la reprise du contrat Auvergne Haut Débit, la clé de répartition fixée est la suivante :

	Reprise PPP1
Allier	8,30%
Cantal	11,45%
Haute-Loire	13,85%
Puy-de-Dôme	16,40%
Région	50,00%

Pour le programme de complétude de la Phase 1, la clé de répartition fixée est la suivante :

	Complétude Phase 1
Allier	2,61%
Cantal	0,00%
Haute-Loire	6,66%
Puy-de-Dôme	27,08%
Région	63,65%

Pour le programme de complétude de la Phase 2, la clé de répartition fixée est la suivante :

	Complétude Phase 2
Allier	4,49%
Cantal	5,06%
Haute-Loire	23,76%
Puy-de-Dôme	16,70%

Région	50,00%
--------	--------

Pour le Dispositif satellite, la clé de répartition fixée est la suivante :

	Reprise PPP1
Allier	9,30%
Cantal	8,83%
Haute-Loire	10,74%
Puy-de-Dôme	21,13%
Région	50,00%

Pour les RAD et la DTR, la clé de répartition est déterminée en fonction du nombre de lignes, dont la répartition prévisionnelle est la suivante :

	Nombre de lignes RAD	Nombre de lignes DTR	Nombre de lignes RAD+DTR	Clé de répartition
Allier	11 782	23 100	34 882	12,51%
Cantal	10 072	9 700	19 772	7,09%
Haute-Loire	11 820	13 300	25 120	9,01%
Puy-de-Dôme	21 880	37 800	59 680	21,40%
Région				50,00%
Total Auvergne	55 554	83 900	139 454	100,00%

Cette clé sera ajustée en fonction du nombre de lignes issues de l'offre du candidat retenu sur le marché de conception-réalisation.

2. Clés de répartition calculées à partir des clés de chaque programme

Conformément à l'article 7 de l'avenant 9 à la Convention de cofinancement :

- la clé de répartition utilisée chaque trimestre pour les appels de fonds aux cofinanceurs est une moyenne pondérée des clés de chaque programme selon la part de celui-ci dans le total des dépenses du trimestre considéré.

- La clé de répartition utilisée pour le reversement des recettes réelles nettes est la moyenne pondérée des clés de chaque programme selon la part de celui-ci dans le total des dépenses prévisionnelles du projet. La clé de répartition ainsi calculée est la suivante :

	Reversement des recettes excédentaires
Allier	9,44%
Cantal	6,55%
Haute-Loire	10,54%
Puy-de-Dôme	21,31%
Région	52,15%

- La clé de répartition utilisée pour le paiement des frais financiers liés à l'emprunt de la Régie pour les phases 1, 2 et 3 est la moyenne pondérée des clés de chaque programme selon la part de

celui-ci dans le total des dépenses prévisionnelles financées entre 2019 et 2022. La clé de répartition ainsi calculée est la suivante :

	Paiement des frais financiers d'un emprunt Régie
Allier	9,84%
Cantal	6,73%
Haute-Loire	10,67%
Puy-de-Dôme	21,60%
Région	51,16%

- La clé de répartition utilisée pour le paiement des frais financiers liés à l'emprunt de la Régie pour les phases RAD et DTR est la clé de répartition précisée au 2.